



Dossier de presse

Création du groupement inter régimes

evadopa

pour l'**E**valuation et l'**A**ccompagnement à **D**Omicile
des **P**ersonnes **A**gées en Alsace



Communiqué de presse

Un groupement inter régimes pour l'évaluation et l'accompagnement à domicile des personnes âgées en Alsace

La Carsat Alsace-Moselle, la MSA d'Alsace et le RSI Alsace se sont unis pour prévenir la perte d'autonomie.

Le 16 mai 2013, les trois organismes de Sécurité sociale inaugurent le groupement **evadopa**. Ce groupement inter régimes de droit privé à but non lucratif, créé au 1^{er} avril 2013, a pour objectif la réalisation d'évaluations au domicile des personnes âgées pour les aider à vivre dans leur environnement habituel dans les meilleures conditions possibles. Les seniors concernés sont essentiellement des personnes âgées valides, mais fragilisées du fait d'une situation de rupture susceptible de générer un handicap social ou un risque pour la santé.

Les évaluateurs auront la charge de noter le domicile au regard des conditions de vie en sécurité pour prévenir les risques de chutes notamment, mais aussi de prodiguer des conseils, au plus près des besoins de la personne, sur les moyens d'aide à mettre en place pour favoriser le « Bien vieillir » à domicile. L'activité prévisionnelle d'**evadopa** est estimée à plus de 6000 évaluations par an.

Cette évaluation conditionne aussi les prises en charge d'aides par les organismes participant au groupement. Elle est basée sur un questionnaire national. La réponse la plus adaptée devra être mise en valeur par l'évaluateur, et ne se traduira pas automatiquement, comme c'était souvent le cas, par la mise en place d'une aide ménagère mais pourra proposer un plan d'aides diversifiées.

La création de ce groupement de coopération sociale et médico-sociale n'est qu'une première étape dans le développement d'une offre de service plus vaste du « Bien vieillir » préconisée par les Caisses nationales des trois régimes de Sécurité sociale. Cette offre se complètera de dispositifs de conseils prévention-santé aux seniors et par la poursuite de la promotion d'ateliers collectifs sur des thématiques comme la mémoire, l'estime de soi, la nutrition, la prévention des chutes, le sommeil, le maintien du lien social, ...

Votre contact :

Christine Hoffer
Service Communication
Carsat Alsace-Moselle
christine.hoffer@carsat-am.fr
03 88 65 22 95

Un partenariat de trois régimes de Sécurité sociale pour le « Bien vieillir »

Dans le contexte du débat initié par les pouvoirs publics sur la prévention et la prise en charge de la dépendance, les organismes de Sécurité sociale se sont vu confier une mission générale de la préservation de l'autonomie des seniors. Le 26 mai 2011, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants ont adopté une délibération commune « en faveur d'une politique active de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées ».

Pour parvenir à une couverture optimale des différents publics relevant des groupes iso-ressources 5 et 6 * sur l'ensemble des territoires, la CNAV, la MSA et le RSI se sont engagés autour de trois axes :

- **L'information et le conseil** sur les différentes dimensions du « Bien vieillir » à l'attention de l'ensemble des retraités (prévention santé, informations sur les comportements à risque, règles de vie favorisant le vieillissement autonome).
- **L'organisation d'actions collectives de sensibilisation ou de prévention** portant sur les thématiques du « Bien vieillir » et favorisant le lien social.
- **L'accompagnement des retraités les plus fragiles** de façon personnalisée, à travers une évaluation des besoins et l'octroi d'aides individuelles au maintien à domicile, de manière à prendre en compte l'ensemble des besoins liés au vivre chez soi : aide ménagère, portage des repas, transport accompagné, adaptation du logement, dispositifs de téléalarme, etc ...

C'est dans le cadre de ce troisième axe, que les caisses de retraite d'Alsace ont créé le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) **evadopa**.

() Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le GIR 5 désigne les personnes qui sont relativement autonomes dans leurs activités : elles se déplacent seules, mais ont besoin d'aides ponctuelles pour la toilette, la préparation des repas, l'entretien du logement.*

Le GIR 6 concerne les personnes autonomes dans tous les actes de la vie courante.

Les personnes classées en GIR 5 et 6 ne peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie servie par les Conseils généraux.

Fonctionnement actuel d'**evadopa**

En amont de toute intervention par **evadopa**, la personne âgée formule d'abord sa demande d'aide au maintien à domicile auprès de sa caisse de retraite principale. Il en suit un échange administratif afin que la caisse étudie la demande effectuée par le retraité et en vérifie l'éligibilité. Si la demande est recevable, la caisse passe ensuite une commande d'évaluation à **evadopa** et informe la personne retraitée de la venue prochaine d'un évaluateur/trice.

A réception de cette commande, les évaluatrices d'**evadopa**, avec l'appui des agents administratifs, se mettent en contact téléphonique avec le retraité demandeur pour fixer la date et l'heure du rendez-vous d'évaluation, c'est-à-dire de la visite à domicile.

Missionnée par la caisse de retraite, l'évaluatrice se présente alors au domicile de la personne âgée et lui explique le déroulement et les enjeux de l'évaluation des besoins, notamment autour de :

- l'aide à domicile (aide au ménage, au linge, aux courses, à la préparation des repas...),
- l'aide à la personne (petite aide à l'habillage, à la toilette...),
- l'aménagement préventif du logement (informations et conseils de prévention, demandes de participation financière pour des aides techniques comme des barres d'appui, planches de bain, rehausses WC...),
- la sécurité au domicile (via la téléassistance),
- l'habitat et le cadre de vie (financements de travaux liés à l'adaptation du logement suite à une perte d'autonomie ou à des situations de précarité énergétique),
- la lutte contre l'isolement (aide aux transports, orientation vers des actions collectives de proximité...),
- et plus globalement la prévention de la perte d'autonomie (informations liées aux ateliers du bien vieillir sur l'alimentation, la mémoire, l'équilibre...).

L'objectif est d'optimiser ce temps à domicile pour réaliser une évaluation globale et multidimensionnelle des besoins de la personne retraitée afin de soutenir au mieux la qualité de son projet de vie à domicile. Au fil des échanges, avec ses observations et son expertise, l'évaluatrice cerne le degré de fragilité de la personne âgée dans sa vie quotidienne, et s'assure à la fois qu'elle n'est pas dépendante.

Nota : les personnes âgées dépendantes relèvent du Conseil Général et peuvent à ce titre, bénéficier de l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie.

A partir des besoins exprimés par le retraité et identifiés par l'évaluatrice, une concertation s'engage pour que l'évaluatrice définisse avec la personne âgée, les priorités à retenir, tout en restant dans une posture de neutralité concernant le choix de l'intervenant à domicile parmi les associations prestataires de services (d'aide à domicile, de téléalarme, de portage de repas...). En parallèle, l'évaluation est également approfondie pour permettre d'informer la personne âgée sur les potentiels risques de chute auxquels elle est exposée, les préconisations de sécurisation du domicile, l'analyse de son environnement pour favoriser le maintien du lien social...

A l'issue de l'évaluation et après avoir recueilli l'adhésion de la personne âgée, l'évaluatrice va, pour finir, proposer un Plan d'Accompagnement Personnalisé qui sera communiqué à la caisse de retraite pour décision. Après avoir statué en fonction des critères de sa politique d'action sociale, la caisse de retraite envoie un courrier de décision à la personne âgée, qui en informe ensuite les prestataires retenus pour mettre en place les différentes interventions.

La carte d'identité d'**evadopa**

Nom : EValuation et Accompagnement à DOmicile des Personnes Agées

Qualité : Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)

Adresse :

Le siège social du Groupement est fixé : 9 rue de Guebwiller 68023 COLMAR CEDEX

Le siège administratif du Groupement est fixé : 2 rue Lobstein 67000 STRASBOURG

L'objet d'**evadopa**

Le groupement est un dispositif inter régimes mettant en commun des moyens visant à :

- Optimiser la réalisation d'évaluations, d'expertises et d'études dans le domaine de l'action sociale aux personnes retraitées relevant des GIR 5-6 pour les aider à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions possibles et de manière à prendre en compte l'ensemble des besoins liés au « Bien vieillir chez soi »,
- Faciliter, améliorer et développer l'activité des signataires par la mutualisation de moyens et de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les objectifs d'**evadopa**

Il s'agit de :

- Contribuer à la lisibilité de la politique d'action sociale en faveur des retraités en GIR 5-6 en développant des actions individuelles d'évaluation et de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre des Plans d'aides personnalisés (PAP),
- Intervenir avec un personnel spécialisé aux savoir-faire, compétences et à l'éthique reconnus en action sociale
- Développer des actions collectives de prévention dans le respect des autres structures mises en place à cet effet

La nature juridique d'**evadopa**

- Le GCSMS a une personnalité morale propre,
- Ce cadre juridique spécifique aux acteurs de l'action sociale permet de :
 - Rassembler des personnes morales/ou physiques (de droit public et/ou privé),
 - Réaliser des activités directement liées à la prise en charge des usagers,
 - Recruter du personnel à cet effet.
- Le GCSMS, associant des organismes de sécurité sociale, personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public, a une **nature juridique de droit privé**, à but non lucratif.

- **La gouvernance d'evadopa**

Fonction	Organisme	Représentant
<i>Président</i>	<i>CARSAT Alsace-Moselle</i>	<i>Jean-Pierre ALFONSI</i> <i>Président de la Carsat Alsace-Moselle</i>
<i>Vice-Présidente</i>	<i>MSA</i>	<i>Christiane BERNARD</i> <i>Présidente de la MSA d'Alsace</i>
<i>Déléguée Générale</i>	<i>RSI Alsace</i>	<i>Valérie TISSOT</i> <i>Sous-Directrice</i> <i>RSI Alsace</i>
<i>Vice-déléguée générale</i>	<i>CARSAT Alsace-Moselle</i>	<i>Marianne WELFERT</i> <i>Sous-directrice Action Sociale et Santé</i> <i>Carsat Alsace-Moselle</i>